

# L'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau



**Le Département de l'Hérault soutient et accompagne  
les collectivités rurales dans la gestion de l'assainissement  
et de l'eau potable**

**Pour l'eau,  
le Département est là !**

[herault.fr](http://herault.fr)



**Département  
Hérault**  
Conseil Général

**La direction** de l'assistance technique eau s'est organisée pour mener au mieux les missions qui lui sont confiées par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.



## Contexte - Enjeux



Murles : visite d'un chantier de pose de canalisation

### **Des modalités d'intervention en faveur des territoires ruraux**

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, notamment son article 73, le décret d'application du 26 décembre 2007, l'arrêté du 21 octobre 2008, ont fixé le cadre juridique général et attribué aux Départements la compétence d'assistance technique eau auprès des collectivités qui ne bénéficient pas des moyens suffisants dans ce domaine.

En vertu des règles d'éligibilité, les bénéficiaires de ce service dont les conditions sont fixées par convention, sont au premier chef les territoires ruraux, les moins densément peuplés, et les plus démunis en terme de capacité financière pour l'exercice de leurs compétences.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse cofinance à hauteur de 50% ce service, dans le cadre d'un partenariat renouvelé au titre du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018.

### **Volonté départementale d'être présent sur l'ensemble du territoire**

Le Département a fait le choix d'accompagner les territoires non éligibles à forts enjeux environnementaux, en intervenant dans le champ concurrentiel, au coût réel du service.

Les missions d'assistance ne concernent pas les missions de maîtrise d'œuvre (Loi MOP).

Les prestations dont le montant calculé est inférieur à 210 € ne font pas l'objet de l'émission d'un titre de recette. Le relèvement du montant par rapport à la tarification précédente permet de maintenir les communes de moins de 300 habitants en-dessous du seuil d'émission de la recette (en matière d'assainissement collectif qui constitue la majeure part de l'activité).

### **Améliorer la connaissance, la valoriser et la diffuser**

L'observatoire départemental de l'eau, de l'environnement et du littoral est un outil de suivi de la connaissance sur l'eau et les milieux.

C'est un dispositif de sauvegarde, d'organisation, d'échange et de valorisation des données sur l'eau et l'environnement. Il produit ses résultats à partir d'une base de données Eau Environnement en concertation avec les partenaires (Agence de l'eau, services de l'État, ONEMA).



Murles : 2<sup>ème</sup> étage filtre planté de roseaux



Lunel-Viel "les Horts" : chantier de recherche d'eau par forage



## Contacts

### Direction

Georges Patrone - directeur de l'assistance technique eau

04 67 67 59 70 - [gpatrone@cg34.fr](mailto:gpatrone@cg34.fr)

### Assainissement

Patrick Béziat - chef de service

04 67 67 65 20 - [pbeziat@cg34.fr](mailto:pbeziat@cg34.fr)

### Eau potable

Nicolas Liénart - chef de service - hydrogéologue départemental

04 67 67 80 28 - [nlienart@cg34.fr](mailto:nlienart@cg34.fr)

### Coordination administrative

Myriam Mechiakh - gestionnaire

04 67 67 63 14 - [mmechiakh@cg34.fr](mailto:mmechiakh@cg34.fr)

### Observatoire eau environnement & littoral

Jean-Claude Ferrand - Chef de service

04 67 67 65 06 - [jcferrand@cg34.fr](mailto:jcferrand@cg34.fr)

**L'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau**

# Eau Potable

## Contexte

Les missions d'assistance technique eau potable concernent la protection réglementaire des captages, la protection des aires d'alimentation des captages et les schémas directeurs d'alimentation en eau potable. D'autres prestations non éligibles peuvent également être proposées (hors maîtrise d'œuvre Loi MOP).



*Saint-Pons-de-Thomières : source des Contentes et sa protection*

## Missions

### **Missions d'assistance technique**

#### **Protection réglementaire des captages**

« Obtention des autorisations soumises à DUP ». Elaboration des dossiers préparatoires et réglementaires, pilotage de la procédure aboutissant à l'arrêté de DUP, accompagnement de la collectivité pour l'avis de l'hydrogéologue agréé et l'enquête publique.

#### **Protection des aires d'alimentation des captages** « Lutte contre les pollutions diffuses ».

Réalisation des dossiers de demande de subventions, du cahier des charges de l'étude BAC (Bassin d'Alimentation du Captage) et des dossiers de consultation des entreprises, pilotage de l'étude jusqu'à la définition du plan d'actions.

#### **Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)**

Réalisation des dossiers de demande de subventions et des dossiers de consultation des entreprises, pilotage de l'étude jusqu'à la réception du dossier validé par l'ARS.

### **Prestations du champ concurrentiel**

#### **Assistance au choix d'un maître d'œuvre**

Définition du programme de travaux, réalisation de la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre dans le cadre de travaux ou d'études, pilotage et contrôle du maître d'œuvre, accompagnement de la collectivité.

#### **Assistance aux travaux** Pose de vannes, de compteurs ou d'appareils de mesure, optimisation des infrastructures .

#### **Suivi de la ressource** Suivi de débits ou de niveaux des ressources.

#### **Prestations identiques aux missions d'assistance technique**

pour les collectivités non éligibles tarifs d'intervention différents

### **Programme départemental**

#### **Recherche d'eau** Recherche d'une nouvelle ressource, étude de ressources existantes pour optimisation.

## Éligibilité

La carte d'éligibilité des collectivités aux missions d'assistance technique « eau potable » est présentée en annexe de ce document. Des prestations du champ concurrentiel peuvent être réalisées sur demande après un devis accepté quelque soit l'éligibilité des collectivités.



Rieussec : visite du captage de Brian 1 avec les élus



Laoux : source Payrols nord, pose de matériels de mesure

## Tarifs

Missions d'assistance aux collectivités éligibles	Tarif par habitant*
Protection des captages / SDAEP	1,00 €
Protection des aires d'alimentation	0,50 €

\* selon la population éligible à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Pour les prestations dans le champ concurrentiel, un devis sera établi en fonction des prestations demandées.

Prestations du champ concurrentiel par journée agent	Tarif d'intervention
Journée ingénieur	630,00 €
Journée technicien	500,00 €

## Équipe

**Nicolas Liénart, chef de service**  
04 67 67 80 28

**Nathalie Banat, assistante**  
04 67 67 61 25

Patrick Boutarfa  
Isabelle Garris  
Nicole Gobet  
Stéphane Gourmaud  
Laurianne Jakob  
Stéphane Pomarède  
Jean-Charles Ruas

**L'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau**

# Assainissement

## Contexte

Les missions d'assistance technique assainissement concernent l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

D'autres prestations techniques peuvent également être réalisées à la demande sur devis hors maîtrise d'œuvre (Loi MOP). Le service a obtenu en 2014 l'accréditation COFRAC pour les prélèvements effectués sur les stations d'épuration.



*Bilan 24h station d'épuration de Babeau Bouldoux bourg*

## Missions

### Missions d'assistance technique

#### Assainissement collectif

Les missions historiques du Satese en matière de stations d'épuration (visites et bilans), sont renforcées à travers l'assistance à l'autosurveillance, et étendues à de nouvelles missions :

- fonctionnement des réseaux
- problématique du raccordement des effluents non domestiques
- mise en oeuvre des schémas directeurs et programmation des travaux
- appui pour la production du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS)

#### Assainissement non collectif

Le service apporte conseils juridiques et techniques pour la création du service public d'assainissement non collectif (Spanc), la mise en œuvre des contrôles, l'exploitation des résultats pour la définition et la programmation des travaux, l'élaboration des études de zonage, l'évaluation de la qualité du service (RPQS).

### Prestations du champ concurrentiel

 Prestations identiques aux missions d'assistance technique pour les collectivités non éligibles.

**L'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau**

## Éligibilité

Les cartes d'éligibilité des collectivités aux missions d'assistance technique assainissement et assainissement non collectif sont présentées en annexe de ce document. Des prestations du champ concurrentiel peuvent être réalisées sur demande d'un devis quelque soit l'éligibilité des collectivités.



*Bilan 24h station d'épuration de Brissac*



*Filter planté de roseaux station d'épuration de Poilhes*

## Tarifs

Missions d'assistance aux collectivités éligibles	Tarif par habitant*
Assainissement collectif	<b>0,70 €</b>
Assainissement non collectif	<b>0,15 €</b>

\* selon la population éligible à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Pour les prestations dans le champ concurrentiel, un devis sera établi en fonction des prestations demandées.

Prestations du champ concurrentiel par journée agent	Tarif d'intervention
Journée ingénieur	<b>630,00 €</b>
Journée technicien	<b>500,00 €</b>

## Équipe

**Patrick Béziat, chef de service**  
04 67 67 65 20

**Delphine Richard, assistante**  
04 67 67 73 17

Fabrice Bénézech  
Frédéric Chatellier  
Virginie Coma  
Chloé Gauthier  
Bastien Gonzalez  
Pascal Izzo  
Salwa Khlif  
Jean-Pierre Sambuco

**L'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau**

# Aide aux investissements des collectivités

Le Département soutient financièrement les projets d'équipements communaux ou intercommunaux à travers ses programmes d'aide financière dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées, des inondations et milieux aquatiques.

Ces programmes font l'objet chaque année de répartitions établies en partenariat avec l'Agence de l'Eau.

L'instruction des demandes de subvention est effectuée au sein de la Direction de la mer, du littoral et de la gestion de l'eau par deux services de gestion territorialisée couvrant chacun une partie du territoire héraultais.



*Roquessels : construction d'un réservoir d'eau potable*

## **Contacts**

### **Piémont Biterrois et cités maritimes**

Philippe Carbonnel - chef de service

Sylvie Suire - assistante

**04 67 67 65 17**

Patrick Vaché - instructeur demandes de subvention eau potable et assainissement

**04 67 67 65 03**

Muriel Alexandre et Benoit Couillet - instructeurs demandes de subvention inondations et milieux aquatiques

**04 67 67 69 40 - 04 67 67 77 47**

### **Cœur d'Hérault et Aire Métropolitaine**

Cécile Retailleau - chef de service

**04 67 67 65 02**

Chansada Perez-Vacas - assistante

**04 67 67 65 26**

Corinne Roumagnac - instructeur demandes de subvention assainissement

**04 67 67 68 15**

Pascal Arlot - instructeur demandes de subvention eau potable

**04 67 67 65 11**

Julie Brémond et Nicolas Juanola instructeurs demandes de subvention inondations et milieux aquatiques

**04 67 67 77 97 - 04 67 67 76 17**

**L'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau**

# Département de l'Hérault

## Aide aux collectivités

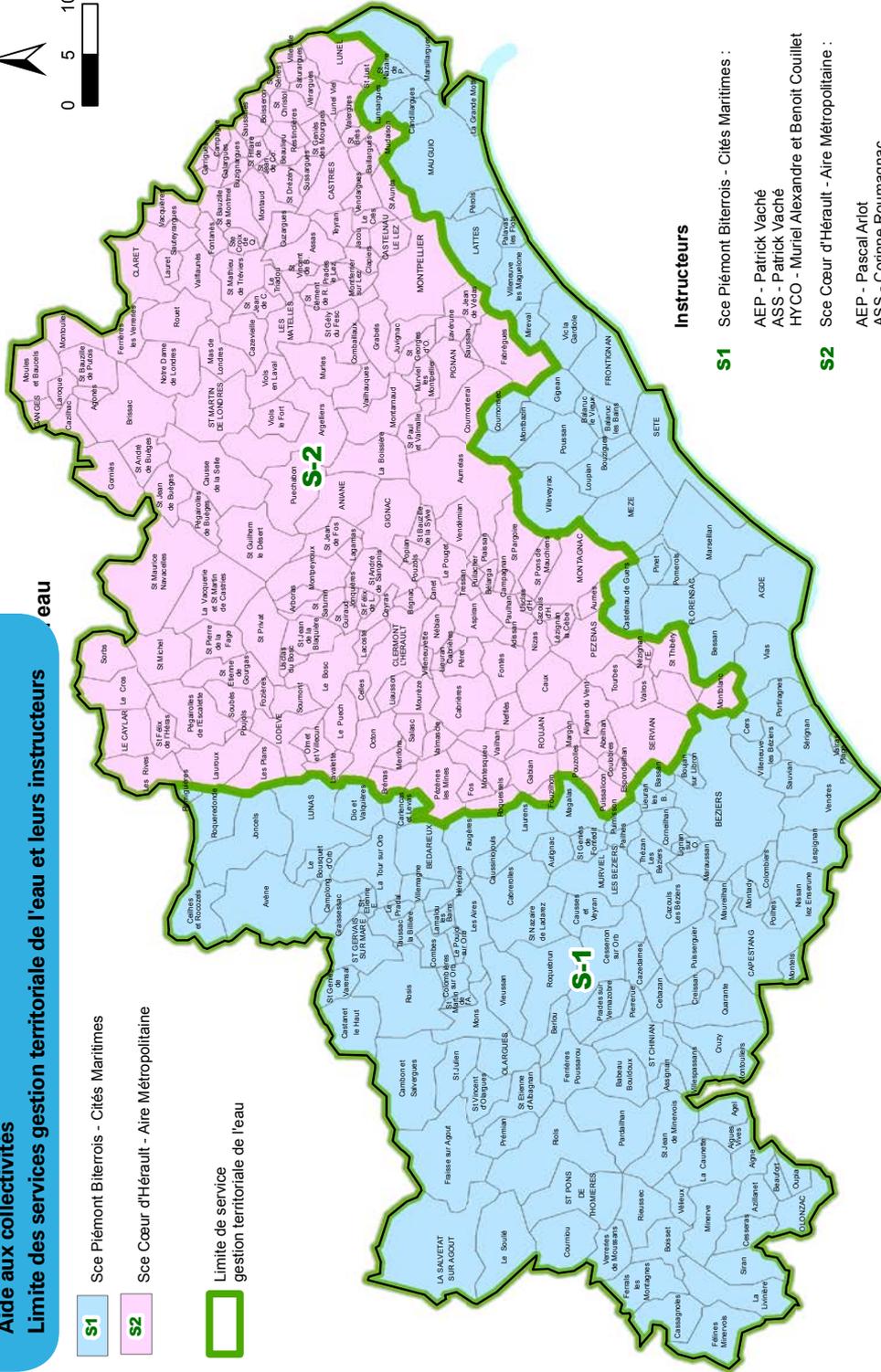
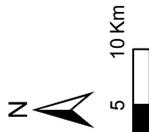
### Limite des services gestion territoriale de l'eau et leurs instructeurs

### Limite des services gestion territoriale de l'eau et leurs instructeurs

**S1** Scc Piémont Biterrois - Cités Maritimes

**S2** Scc Cœur d'Hérault - Aire Métropolitaine

Limite de service gestion territoriale de l'eau



### Instructeurs

**S1** Scc Piémont Biterrois - Cités Maritimes :

- AEP - Patrick Vaché
- ASS - Patrick Vaché
- HYCO - Muriel Alexandre et Benoit Couillet

**S2** Scc Cœur d'Hérault - Aire Métropolitaine :

- AEP - Pascal Arlot
- ASS - Corinne Roumagnac
- HYCO - Julie Bremont et Nicolas Juanola



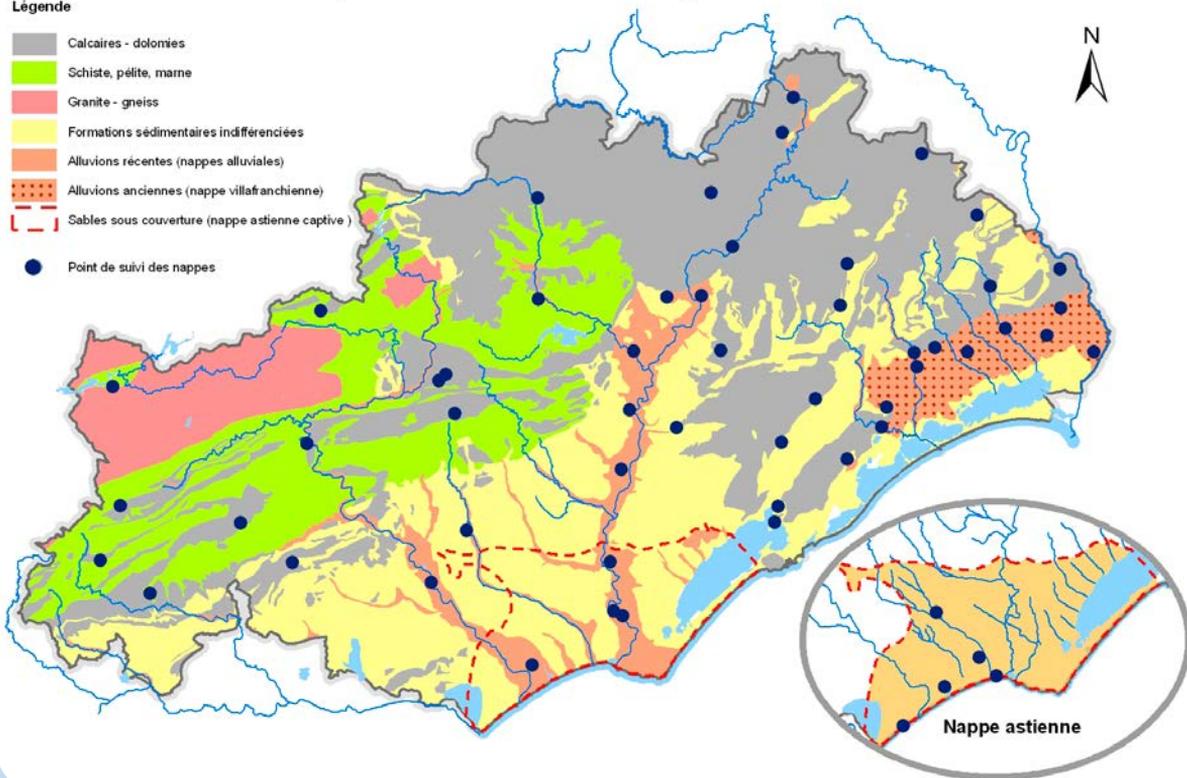
Rôle  
 Développement  
 Durable

# L'Observatoire Départemental de l'Eau, de l'Environnement et du Littoral

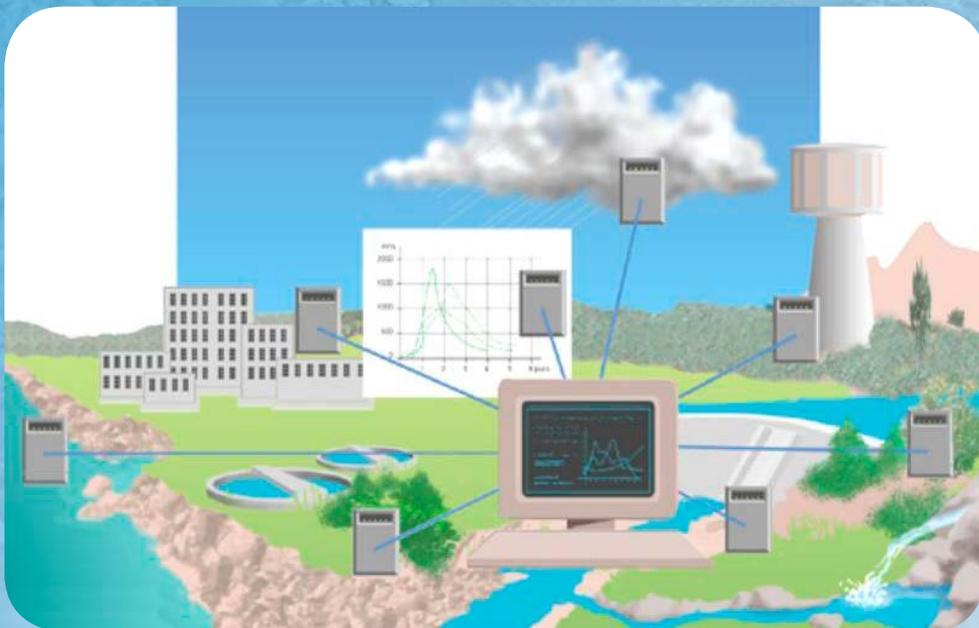
Réseau départemental de suivi des nappes d'eaux souterraines

Légende

- Calcaires - dolomies
- Schiste, pélite, marne
- Granite - gneiss
- Formations sédimentaires indifférenciées
- Alluvions récentes (nappes alluviales)
- Alluvions anciennes (nappe villafranchienne)
- Sables sous couverture (nappe astienne captive)
- Point de suivi des nappes



Comprendre, décider et agir...  
grâce à une connaissance partagée



## **Améliorer la connaissance, la valoriser et la diffuser**

L'observatoire départemental de l'eau, de l'environnement et du littoral procède à des recueils de données en concertation avec les partenaires (Agence de l'eau, services de l'Etat, ONEMA).

Il va ensuite traiter ces informations et en extraire des synthèses départementales sur les collectivités éligibles à l'assistance technique eau, le prix de l'eau, le fonctionnement des stations d'épuration, ou l'état d'avancement de la protection des captages.

Il met à disposition cartes et tableaux de bord à travers le portail ouvert aux partenaires et aux collectivités héraultaises qui bénéficient depuis fin 2011 d'une plateforme collaborative ; cette plate-forme intègre les échanges de documents tels que les comptes-rendus de visite du Satese. L'observatoire départemental a été choisi comme plate-forme d'échanges du Comité départemental de l'eau.

## **Équipe**

**Jean-Claude Ferrand, Chef du service**  
04 67 67 65 06 - [jcferrand@cg34.fr](mailto:jcferrand@cg34.fr)

**Delphine La Mora, assistante**  
04 67 67 66 20

**Administration des données, suivi  
des applicatifs métiers et gestion du  
portail extranet**

Christophe Benoit  
Fabrice Nelaupé

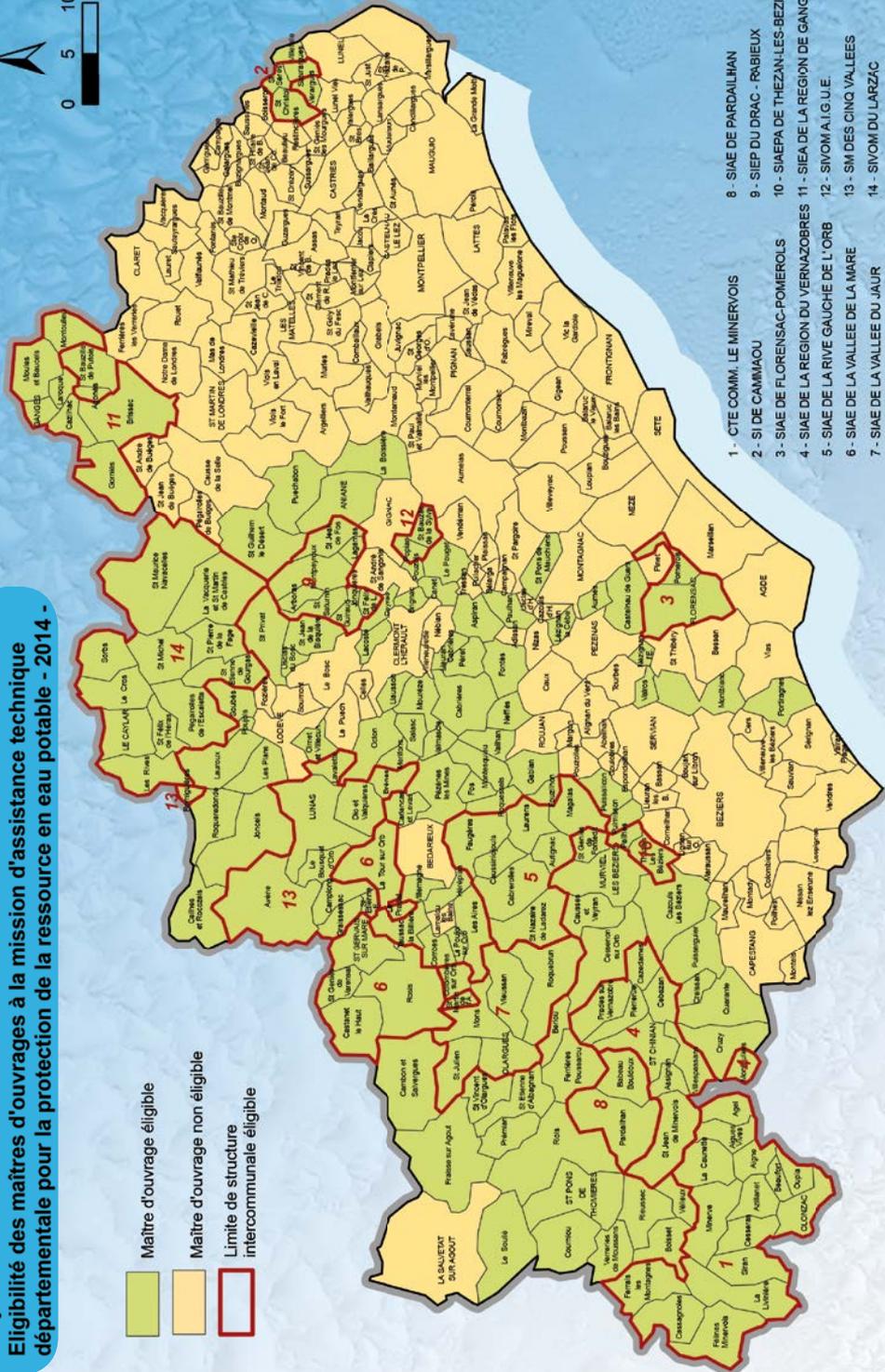
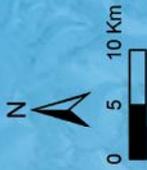
**Système d'Information  
Géographique**

Francine Sospédra

# Département de l'Hérault

Éligibilité des maîtres d'ouvrages à la mission d'assistance technique départementale pour la protection de la ressource en eau potable - 2014 -

- Maître d'ouvrage éligible
- Maître d'ouvrage non éligible
- Limite de structure intercommunale éligible



- 1 - CTE COMM. LE MINERVOIS
- 2 - SI DE CAMMAUO
- 3 - SIAE DE FLORENSAC-POMEROLS
- 4 - SIAE DE LA REGION DU VERNAZOBRES
- 5 - SIAE DE LA RIVE GAUCHE DE L'ORB
- 6 - SIAE DE LA VALLEE DE LA MARE
- 7 - SIAE DE LA VALLEE DU JAUR
- 8 - SIAE DE PARDAILLIAN
- 9 - SIEP DU DRAC - RABIEUX
- 10 - SIAEPA DE THEZAN-LES-BEZIERS-PAILHES
- 11 - SIAE DE LA REGION DE GANGES
- 12 - SIVOM A I.G.U.E.
- 13 - SM DES CINQ VALLEES
- 14 - SIVOM DU LARZAC



PDD - DEARA - DE - Service observatoire de l'eau, de l'environnement et du littoral - Observatoire Départemental Eau, Environnement - SIG34  
 Ref. : MA\_Assistance\_techniqueAEP2014aep\_comsl2014.mxd - 14-11-2013 - FS -  
 Données sources : Service Recherche d'eau et protection des captages - (Population DGF 2013) - Base intercommunale septembre 2013



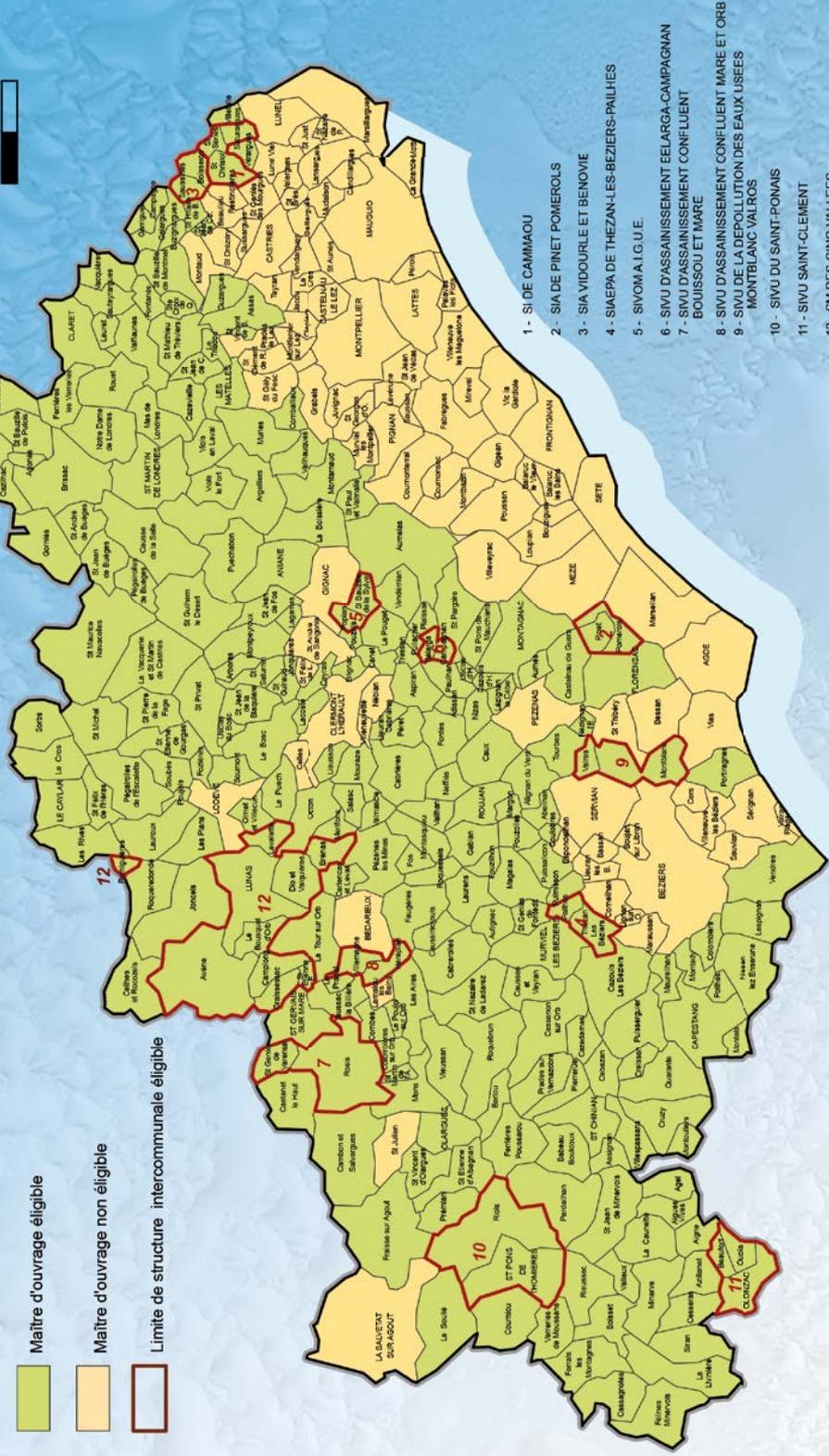
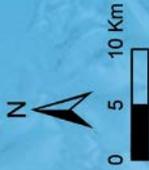
# Département de l'Hérault

## Éligibilité des maîtres d'ouvrages à la mission d'assistance technique départementale en assainissement collectif - 2014 -

 Maître d'ouvrage éligible

 Maître d'ouvrage non éligible

 Limite de structure intercommunale éligible



- 1 - SI DE CAMMAOU
- 2 - SIA DE PINET POMEROLS
- 3 - SIA YDOURLE ET BENOIE
- 4 - SIAEPA DE THEZAN-LES-BEZIERS-PAILLES
- 5 - SIVOMA I.G.U.E.
- 6 - SIVU D'ASSAINISSEMENT EELARGA-CAMPAGNAN BOUSSOU ET MARE
- 7 - SIVU D'ASSAINISSEMENT CONFLUENT MONTBLANC VALROS
- 8 - SIVU D'ASSAINISSEMENT CONFLUENT MARE ET ORB
- 9 - SIVU DE LA DEPOLLUTION DES EAUX USEES MONTBLANC VALROS
- 10 - SIVU DU SAINT-PONSAN
- 11 - SIVU SAINT-CLEMENT
- 12 - SM DES CINQ VALLEES

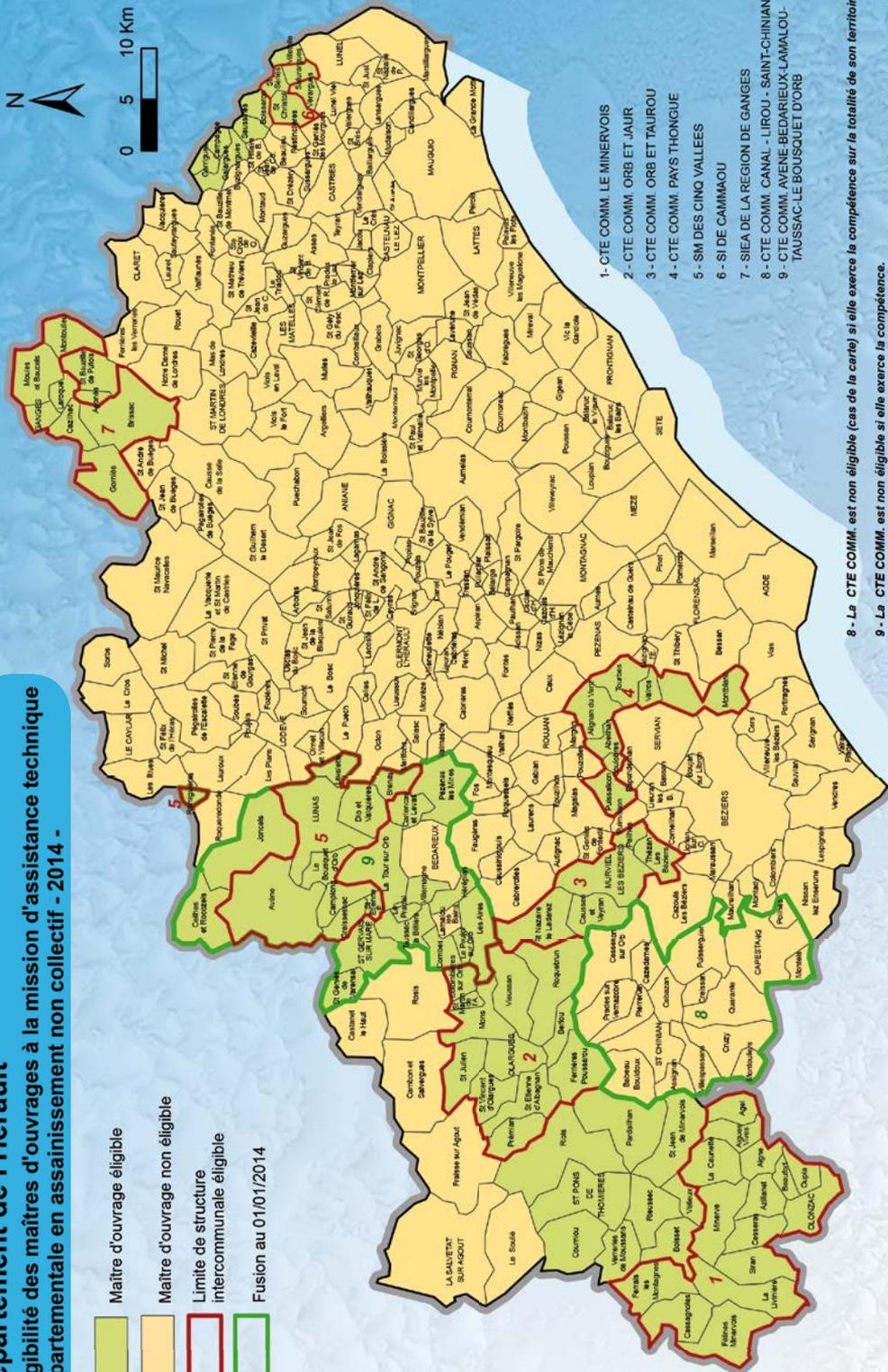


PDD - DEARA - DE - Service observatoire de l'eau, de l'environnement et du littoral - Observatoire Départemental Eau Environnement - SIG34  
 Ref. : M1\_Assistance technique ASSNC2014.asscoll\_comelig2014.mxd - 13-11-2013 - FS -  
 Données sources : SATESE - (Population DGF 2013) - Base intercommunale septembre 2013

# Département de l'Hérault

Éligibilité des maîtres d'ouvrages à la mission d'assistance technique départementale en assainissement non collectif - 2014 -

- Maître d'ouvrage éligible
- Maître d'ouvrage non éligible
- Limite de structure intercommunale éligible
- Fusion au 01/01/2014



- 1- CTE COMM. LE MINERVOIS
- 2- CTE COMM. ORB ET JAUR.
- 3- CTE COMM. ORB ET TAUROU
- 4- CTE COMM. PAYS THONGUE
- 5- SM DES CINQ VALLEES
- 6- SI DE CAMMAUOU
- 7- SIEA DE LA REGION DE GANGES
- 8- CTE COMM. CANAL - LIROU - SAINT-CHINIANAIS
- 9- CTE COMM. AVEINE-BEDARIEUX-LAMALOU-TAUSSAC-LE BOUSSQUET D'ORB

8 - La CTE COMM. est non éligible (cas de la carte) si elle exerce la compétence sur la totalité de son territoire.  
 9 - La CTE COMM. est non éligible si elle exerce la compétence.  
 Dans notre cas sur la carte elle n'a pas la compétence, les communes peuvent être éligibles à titre individuel.



**Pôle Développement Durable**

PDD - DEARA - DE - Service observatoire de l'eau, de l'environnement et du littoral  
 Réalisation : Service OEEL - SIG34 - Ref. : M:\Assistance\_technique\_comelig2014.mxd - 14-11-2013 - FS -  
 Données sources : SATESE - SATANC - (Population DGF 2013) - Base intercommunale septembre 2013

## L'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau

- 💧 279 communes rurales dans l'Hérault
- 💧 Des compétences eau potable et assainissement à fort enjeu pour le territoire
- 💧 Un important besoin de conseils et d'expertise technique
- 💧 Un impératif de solidarité et d'aménagement du territoire



Agence de l'eau  
RMC  
Délégation de Montpellier  
Immeuble le Mondial  
219 rue Le Titien - CS 59549  
34961 Montpellier cedex 2

Conseil général de l'Hérault  
Pôle développement durable  
Direction Assistance technique de l'eau  
1000 rue d'Alco  
34087 Montpellier cedex 04  
Tél 04 67 67 61 25  
Herault.fr

